



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 18

Excusés : 11
Pouvoirs : 11

L'an deux mil vingt et un et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du sept décembre deux mil vingt et un.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET,

Excusés avec pouvoir :

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,
Monsieur Frank SULTAN a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT,
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Marie-Aude PEZERIL,
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Madame Mireille GOYET,
Monsieur Jérôme ADAM, a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE,
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20211213-DEL2021-95B-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

DCM N°2021-95 : Commande Publique - Avenant n° 1 au MAPA 2021-01

Rapporteur : Antoine Bruno

Dans le cadre du MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune, notifié le 2 juillet 2021, il s'avère nécessaire de créer de nouvelles lignes de prix afin de réaliser des travaux sur le réseau pluvial dans le cadre notamment de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclue avec la métropole.

Ces travaux concernent la reprise de la voirie et du réseau pluvial des allées Thomas Edison et Léonard de Vinci.

Le résultat des études menées avant la réalisation des travaux venant modifier le dimensionnement du réseau pluvial, 2 prix nouveaux doivent être ajoutés par avenant dans le bordereau de prix contractualisé avec la société VRD PROVENCE.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au MAPA n°2021-01 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 au MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune, tel que présenté en annexe,

PRECISE que le présent avenant n'a aucune incidence financière

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
043-2014300083-20211213-DELIBERATION
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021